



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2018- 23 du 27 Mars 2018

OBJET : THEATRE DU BRIANCONNAIS : GRILLE
TARIFAIRE 2018/2019

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER

Le 27 mars 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 mars 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir :

- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- M. Romain GRYZKA à Mme Catherine MUHLACH
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- M. Nicolas GALLIANO à Mme Catherine BLANCHARD
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
- M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD
- Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais lui donnant compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre du Briançonnais,

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'équipement « Théâtre du Briançonnais » en date du 26 avril 2017, attribuant la délégation à l'Association de Développement Artistique et Culturel (ADAC) du Briançonnais pour une période de 6 ans, allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023,

Vu l'article 20-2 de cette convention de délégation de service public, relatif aux conditions de variation des tarifs,

Vu la demande formulée par le délégataire, l'Association de Développement Artistique et Culturel (ADAC) du Briançonnais de :

- Relever de 1 € les tarifs unitaires des places, ainsi que les abonnements ;
- Créer un nouvel abonnement « A la folie » pour plus de 10 spectacles choisis.

Vu l'avis favorable de la Commissions « Culture et Patrimoine » en date du 8 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

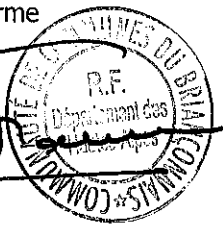
- Valide la grille tarifaire 2018/2019 ci-dessous du Théâtre du Briançonnais qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2018 :

GRILLE TARIFAIRE Théâtre du Briançonnais SAISON 2018-2019	Catégories de spectacles			
	bleu	jaune	rouge	vert
Tarif en €				
Plein tarif	32	25	19	12
Tarif réduit	28	22	15	10
Tarif jeune ½ tarif	17	14	11	8
Tarif solidaire	9	9	9	6
Tarif Spécial (actions culturelles en milieu scolaire)				
Dernière Minute	28	22	15	10
Abonnement A la Folie (+ de 10 spectacles)	15	13	12	7
Abonnement Passionnément (au-moins 10 spectacles)	16	14	13	8
Abonnement Beaucoup (de 5 à 9 spectacles)	21	16	14	8
Abonnement Un peu (3 spectacles au moins)	26	19	15	8
Abonnement CE	21	15	13	8
Abonnement Jeune – 26 ans (minimum 3 spect., pas de maximum)	15	12	9	6
Abonnement MJC/CRIB/Beaux-Arts/UTL (5 spect.minimum)	16	14	13	8

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président


Gérard FROMM.



Date affichage : **30 MARS 2018**